

6^{ème} Festival de Voitures Anciennes de Dourdan

Dimanche 6 octobre 2013

REGLEMENT GENERAL

1 – ORGANISATION

OFFICE DE TOURISME DE DOURDAN

Place du Général de Gaulle

91410 DOURDAN

Tel : 01.64.59.86.97

info@dourdan-tourisme.fr

2- DATE ET LIEU

Le dimanche 6 octobre 2013 de 9h à 18h.

Parterre de l'Hôtel de Ville de Dourdan

3- VEHICULES AUTORISES

Les véhicules immatriculés pour la première fois avant 1988.

4- VERIFICATIONS

Les organisateurs vérifieront la conformité du véhicule (sur le pare-brise contrôle technique + assurance) avec la fiche d'engagement reçue. Vous devez être à même de présenter des papiers du véhicule ainsi que votre permis de conduire.

Les participants retenus s'engagent :

- à avoir des véhicules en bon état et assurés.
- à veiller à la sécurité des visiteurs et spectateurs.
- à respecter le code de la route.
- à respecter les indications des organisateurs.

5- PARTICIPANTS :

Les participants devront se conformer aux prescriptions des arrêtés municipaux et préfectoraux ainsi qu'aux articles du présent règlement.

L'organisation se réserve le droit de refuser tout véhicule non-conforme avec le présent règlement ou avec les règles de sécurité sans qu'il puisse être réclamé à l'organisateur un quelconque dédommagement.

Pour le défilé, il pourra être demandé éventuellement d'accepter gracieusement des passagers, si leurs conditions d'assurances le leur permettent.

Les participants s'engagent à rester jusqu'à la fin de la manifestation prévue à 18h.

Les participants autorisent les organisateurs à diffuser, en tout ou en partie, sans limites de territoire ou de durée, les images ou enregistrements réalisés dans le cadre de la manifestation. Cette autorisation comprend notamment le droit de reproduire et de communiquer, par diffusion dans la presse et par télécommunication interactive sur nos sites Internet.

6 – RECLAMATIONS

Du fait de son engagement, chaque participant accepte de se conformer au présent règlement et aux décisions des organisateurs. Toute réclamation sera soumise à l'organisation dont la décision sera irrévocable.



7- PROGRAMME

- 9h à 11h Accueil des participants
- 11h30 Défilé dans la ville royale de Dourdan
- 12h à 18h Animation jazz avec les Dés en Bulles
- 13h Déjeuner en chansons avec animation musicale
- 14h à 18h Exposition des véhicules - Animations
- 15h Concours d'élégance
- 17h30 Remise des prix du jury

8- ASSURANCES

Le participant reste seul responsable des dégâts matériels pouvant arriver à son véhicule, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation. C'est au participant de vérifier auprès de son assureur qu'il est bien couvert pour ce type de manifestation.

L'Office de Tourisme de Dourdan a souscrit une assurance Responsabilité civile défense et recours.

En aucun cas, cette assurance ne couvrira les concurrents et ou les passagers, chacun devra prendre les dispositions nécessaires pour être assuré en cas de sinistre.

9 – APPLICATION DU REGLEMENT

Du fait de son engagement, chaque participant est considéré comme adhérent au présent règlement et accepte de se conformer aux décisions des organisateurs. Tout cas non prévu par le présent règlement sera évalué par l'organisation et appliqué obligatoirement.

Les organisateurs se réservent le droit d'apporter toute modification au présent règlement, au programme de la manifestation ainsi que d'annuler en partie ou en totalité si les circonstances, en particulier climatiques, l'exigent.

Tout comportement inadapté ou dangereux sera sanctionné par l'exclusion du rassemblement.

10- CONCOURS D'ELEGANCE

Le concours d'élégance est ouvert aux inscrits au rassemblement, ayant retournés le dossier d'inscription au concours d'élégance, sous réserve de la décision de l'organisation, en fonction des véhicules présentés ainsi que sur les éléments accessoires (véhicule de collection, costumes, objets, ambiance...). L'inscription au concours d'élégance entraîne l'acceptation du règlement du dit concours. Le concours d'élégance comporte 3 prix.

11- PRIX DU PUBLIC

Un prix du public sera décerné. Tout participant souhaitant y participer devra apposer sur son véhicule une fiche de présentation remise par l'organisation. Les prix seront décernés à la majorité des votants et aucune réclamation ne pourra être acceptée. Des lots divers récompenseront les premiers.

11- ENGAGEMENT

Les demandes d'inscription accompagnées du montant des droits sont à adresser à :

OFFICE DE TOURISME DE DOURDAN

Place du Général de Gaulle

91410 DOURDAN

Tel : 01.64.59.86.97

info@dourdan-tourisme.fr

Le nombre d'engagés est fixé à 130. Les inscriptions se feront dans l'ordre des arrivées à notre accueil. Clôture des inscriptions pour bénéficier des repas et plaques, le 5 septembre 2013.

Le montant des droits d'inscription est fixé à 5 € par véhicule et donne droit au petit déjeuner, à deux repas de midi et à une plaque de la manifestation.

Le participant engagé et ne se présentant pas au rassemblement ne pourra être remboursé de son engagement, la somme reste acquise à l'organisation pour couvrir les frais déjà engagés.

Une fiche d'inscription est annexée au présent règlement, valant attestation d'acceptation de tous les termes du présent règlement.



OFFICE DE TOURISME DE DOURDAN